

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS</b> <b>Séance du 9 mai 2022</b>
---

**DÉLIBÉRATION n°2022-52**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 mai 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 29 avril 2022.

**Point de l'ordre du jour :**

4.3. Désignation d'un membre à la commission des moyens.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la démission de Mme Dominique Vaillant en date du 26 avril 2022 avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2022,

Vu la proposition de candidature du collectif « Autrement 2020 » en date du 26 avril 2022,

**Exposé de la décision :**

En raison de la démission de Mme Dominique Vaillant, il y a lieu de désigner un nouveau membre à la commission des moyens. Mme Dominique Vaillant était élue au titre des représentants des personnels Biats proposés par l'une des organisations ayant des élus au conseil d'administration (article 2.1. de l'annexe aux statuts de l'université), à savoir « Autrement 2020 ».

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- sur proposition du collectif « Autrement 2020 », désignation de M. Jérôme Delanoue en qualité de membre de la commission des moyens.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
<b>Pour :</b>	<b>27</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- néant.

Fait à Tours,